GUIDE DES BONNES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES & PAYSAGÈRES

BÂTI

Rappel du Cahier des charges d'occupation du domaine portuaire de Dunkerque :

Aucune règle n'est fixée.

La conception des éléments bâtis est une composante essentielle du projet industriel ou logistique.

De la composition du plan de masse aux choix de matériaux, de couleurs ou encore d'éclairage, en passant par l'expression architecturale, les partis pris que vous retiendrez pour la conception et la réalisation de vos bâtiments seront déterminants pour la qualité globale de votre projet.

L'enjeu est de concilier objectifs de **fonctionnalité**, enjeux de **développement durable** et **plus-value paysagère**.

Afin de vous guider dans les nombreux questionnements sur la conception de vos bâtiments cette fiche regroupe des préconisations en termes d'implantation, d'expression architecturale, de choix de matériaux et de couleurs, de signalétique, d'intégration de la biodiversité, d'éclairage et de maîtrise de l'énergie. Elle poursuit l'objectif de garantir une certaine cohérence au niveau du domaine portuaire.

BÂTI

PRÉCONISATIONS

IMPLANTATION

La définition du plan de masse doit permettre de conjuguer les objectifs fonctionnels de l'activité industrielle ou logistique avec une volonté forte d'intégration du projet dans son environnement. Volumes bâtis, sites de stockage, surfaces de stationnement, espaces paysagers, masses arborées, s'articuleront de manière à engendrer un **projet industriel harmonieux et fonctionnel**, à l'échelle de votre site industriel ou logistique, comme à l'échelle plus large de la zone d'activité dans laquelle vous êtes situé.

L'implantation précise de chaque bâtiment a un impact paysager qui dépasse l'échelle de la parcelle et participe à la création d'un nouvel ensemble. Les implantations sont donc à définir au regard des "fronts visuels" auquel chaque façade participera, notamment le long des voies d'accès ou depuis les sites urbains ou naturels adjacents. La prise en compte de différents points de vue permettra de garantir cette insertion optimale. Pour les fronts majeurs, il est souhaitable de tendre vers un effet de continuité des façades.

Par ailleurs, une attention particulière sera portée à l'orientation des bâtiments à usage de bureaux ou de locaux sociaux, afin de **favoriser le confort d'ambiance** et d'**exploiter au mieux l'énergie du soleil**.

ARCHITECTURE

Les volumétries, induites en premier lieu par le process de l'entreprise, les fonctions et les usages de chacun des bâtiments ou parties de ceux-ci, seront adaptées afin d'engendrer un projet d'ensemble cohérent et une lecture architecturale simple.

De manière générale, la **sobriété architecturale** sera recherchée, pouvant cependant donner lieu à des propositions innovantes. La conception de **bâtiments bioclimatiques** est par ailleurs encouragée.

Les extensions seront traitées en harmonie avec les bâtiments préexistants.

MATÉRIAUX ET COULEURS

L'ensemble des matériaux seront choisis au regard de leur **pérennité dans le temps** et de leur **facilité d'entretien**. Ils seront qualitatifs et adaptés à l'usage des bâtiments. L'emploi de matériaux réfléchissants est à éviter.

Pour les bâtiments industriels ou logistiques, l'utilisation d'une **gamme chromatique sobre** est recommandée. Les tons sombres seront privilégiés pour les façades importantes. Ponctuellement, des éléments pourront être judicieusement traités avec des couleurs plus marquées, permettant ainsi un travail de fragmentation de certaines façades imposantes (ouvertures, portes à quai…).

© KerkezPhotography - Fotolia

© Hans Engbers - Fotolia

Pour les bâtiments à usage administratif, les espaces destinés aux pauses des salariés et les espaces d'accueil, l'utilisation d'un bardage en bois d'aspect naturel est recommandé. Celui-ci pourra être utilisé sur l'ensemble des façades ou coordonné avec un autre type de vêture dont la colorimétrie sera choisie en harmonie avec celle des bâtiments de production et de stockage.

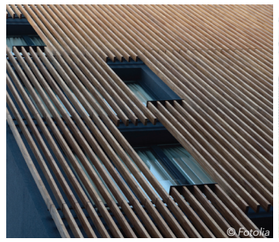
© Fotolia

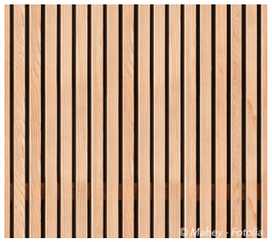
© Mikes - Fotolia

© Imago13 - Fotolia

La végétalisation des toitures terrasses, permettant d'allier esthétique et objectifs environnementaux, est recommandée. Elles constituent une bonne isolation thermique, favorisent le développement de la biodiversité, et permettent de diminuer le volume d'écoulement des eaux pluviales. La végétalisation de certaines façades peut également être une piste intéressante à exploiter *(cf. ci-dessous "intégration de la biodiversité")*.

De manière générale, les couleurs très claires sont à éviter, notamment le blanc.

Les extensions seront traitées en harmonie avec les bâtiments préexistants. Cependant ces projets peuvent donner l'occasion d'engendrer une image renouvelée de votre entreprise et participer à la valorisation du paysage industriel du domaine de Dunkerque-Port. En ce sens, **l'emploi de matériaux qualitatifs, l'introduction du bois, la réalisation de toitures végétalisées, ainsi que l'utilisation d'une gamme chromatique sobre sont recommandés**.

SIGNALÉTIQUE

Les enseignes seront placées sur les bâtiments ou intégrées au traitement des limites. Le positionnement, la composition et le gabarit de votre signalétique seront partie prenante de votre projet architectural.

Les modes de fixation des enseignes seront simples et peu visibles.

Les enseignes lumineuses clignotantes, scintillantes ou défilantes doivent être évitées.

INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ

Le projet architectural sera étudié de manière favoriser le développement de la faune et de la flore. Les actions menées à l'échelle du bâti viendront ainsi compléter celles mises en œuvre sur les espaces extérieurs.

La mise en place de **toitures végétalisées** est préconisée puisqu'elles reconstituent un écosystème favorable à la biodiversité. Le substrat peut en effet servir à la nidification et la végétation est une ressource en pollen, nectar et abris pour divers insectes. La **végétalisation des façades** de ces mêmes bâtiments est encouragée, leur intérêt étant similaire : constitution de refuges, de sites de reproduction et de nourrissage pour de nombreuses espèces.

Dunkerque-Port vous propose également d'étudier la possibilité d'intégrer lors de la conception de vos bâtiments, des nichoirs, gîtes et abris pour la petite faune. La taille du trou d'entrée, le volume intérieur, la hauteur de pose ou encore l'exposition sont des facteurs déterminants qu'il vous faudra prendre en compte pour augmenter les chances d'occupation.

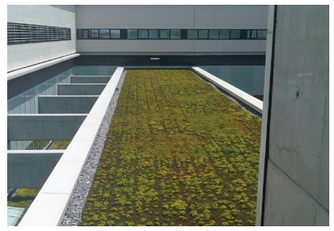

© Pyagoon - Fotolia

BÂTI

ÉCLAIRAGE

L'éclairage sera étudié dans le double objectif de **mise en valeur du bâtiment et mise en sécurité de l'entreprise**. La conception de celui-ci veillera au respect de l'environnement, en évitant les effets de pollution lumineuse marqués : la mise en lumière sera adaptée aux besoins de l'entreprise en termes fonctionnels et étudiée dans un esprit de sobriété. Aucun flux lumineux ne doit être dirigé vers le ciel. Les dispositifs évitant le rayonnement seront privilégiés.

Les systèmes installés sur les façades des bâtiments seront choisis en harmonie avec le mobilier d'éclairage des espaces extérieurs. Ils seront étudiés en cohérence avec les choix de signalétique.

Les spots positionnés sur les façades le seront sur une même ligne, à une hauteur à définir au regard des effets recherchés en termes fonctionnels et esthétiques.

Les systèmes d'éclairage économes en énergie seront privilégiés.

MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

Le projet privilégiera la **construction de bâtiments économes en énergie**.

Une conception bioclimatique est recommandée, favorisant les économies d'énergie et permettant de réduire les dépenses de chauffage et de climatisation, tout engendrant un cadre de vie agréable.

L'isolation des façades et des toitures sera adaptée à la typologie et à l'usage de chaque bâtiment (production, stockage, administration, locaux sociaux…) et réalisée prioritairement par l'extérieur de manière à éviter les ponts thermiques. Les toitures végétalisées sont recommandées pour les bâtiments administratifs et sociaux, offrant une très bonne isolation thermique.

La mise en place de **systèmes de production d'énergies renouvelables** est encouragée : éoliennes de petite taille (en toiture ou sur mâts), systèmes de panneaux photovoltaïques pour la production d'électricité, capteurs thermiques pour la production d'eau chaude sanitaire et le chauffage…

Les **appareils et équipements économes en énergie** seront privilégiés : utilisation de dispositifs à faible consommation, mise en place de programmateurs…